

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/11/2021

Dossier complet le :

05/11/2021

N° d'enregistrement :

2021-11815

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



SYNONIM PROGRAMMES

Construction d'un ensemble résidentiel à
CERONS (33)

Demande d'examen au cas par cas

Rapport

Réf : CICESO212824 / RICESO01192

CEC / DN

05/11/2021



GINGER
BURGEAP



SYNONIM PROGRAMMES

Construction d'un ensemble résidentiel à CERONS (33)

Demande d'examen au cas par cas

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	05/11/2021	01	C.CAIZERGUES 	D. NEUBAUER 	D. NEUBAUER 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CICESO212824 / RICESO01192
Numéro d'affaire :	A57959
Domaine technique :	DR01

SOMMAIRE

1.	Introduction	5
1.1	Le contexte réglementaire.....	5
1.2	Présentation du projet.....	5
1.3	Présentation du document.....	7
2.	Annexes obligatoires.....	8
	Annexe obligatoire n°1 : Renseignements concernant le maître d'ouvrage	8
	Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation du projet.....	9
	Annexe obligatoire n°3 : Prises de vues du site et de ses abords.....	10
	Annexe obligatoire n°4 : Présentation du projet.....	22
	Annexe obligatoire n°5 : Présentation des abords du site.....	29
	Annexe obligatoire n°6 : Situation du projet par rapport aux sites NATURA 2000 ..	31
3.	Annexes volontairement transmises	33
3.1	Annexe volontaire n°1 : Prédiagnostic écologique.....	33
3.2	Annexe volontaire n°2 : Démarche « Naturellement »	34

TABLEAUX

Tableau 1. Extrait du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement	6
--	---

FIGURES

Figure 1 : Extrait du cadastre	6
Figure 2 : Localisation du projet au 1/25 000 ^e	9
Figure 3 : Localisation des prises de vue.....	10
Figure 4 : Emprise du projet – vue satellitaire	22
Figure 5 : Plan masse du projet.....	24
Figure 6 : Zonage du PLU.....	26
Figure 7 : Plan des abords du site du projet	30
Figure 8 : Positionnement du site par rapport au réseau Natura 2000.....	32

PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : Rue Haouet.....	11
Photographie 2 : Croisement de la rue Haouet et de la rue La Morelle.....	11
Photographie 3 : Vue depuis la rue La Morelle, au nord.....	12
Photographie 4 : Rue la Morelle, en direction de l'ouest	12
Photographie 5 : Passage à niveau 1/2	13
Photographie 6 : Passage à niveau 2/2.....	13
Photographie 7 : Entrée du site depuis la rue La Morelle	14
Photographie 8 : Jardin.....	14
Photographie 9 : Maison individuelle	15
Photographie 10 : Maison individuelle avec zone de stationnement privatif.....	15

Photographie 11 : Hangar en bois	16
Photographie 12 : Vue des boisements à défricher 1/4	16
Photographie 13 : Vue des boisements à défricher 2/4	17
Photographie 14 : Vue en direction de la voie ferrée à l'ouest.....	17
Photographie 15 : Vue des boisements à défricher 3/4	18
Photographie 16 : Vue des boisements à défricher 4/4	18
Photographie 17 : Bordure est du site, en direction de champs de vigne ; au-delà, Château de Cérons.....	19
Photographie 18 : Rue La Morelle	19
Photographie 19 : Maisons individuelles au sud du site	20
Photographie 20 : Bâtiment Orange avec antenne relais	20
Photographie 21 : Transformateur HT alimentant la gare.....	21

1. Introduction

1.1 Le contexte réglementaire

Certains projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés sont susceptibles, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

La législation Européenne demande alors que ces projets fassent l'objet d'une Évaluation Environnementale.

En France, cette directive européenne a été retranscrite dans les articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement selon la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle 2 ») et de son décret d'application n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.

Deux textes récents y ont apporté des réformes :

- L'Ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes (JORF n°0181 du 5 août 2016).
- Le Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes (JORF n°0189 du 14 août 2016).

Ces textes, auxquels il faut ajouter la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, créent une réforme importante de l'évaluation environnementale des projets.

D'une manière générale, cette nouvelle réforme a pour but principal d'achever la transposition de la directive (modifiée en 2014) 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011.

Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements peuvent être soumis de façon systématique à étude d'impact ou après examen au cas par cas.

Dans ce dernier cas, seuls les projets identifiés par l'autorité environnementale comme étant susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact.

Suivant le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 applicable au 1er janvier 2017 pour la procédure de demande d'examen au cas par cas et au 16 mai 2017 pour la réalisation des évaluations environnementales, **les projets donnant lieu à un permis de construire peuvent être soumis à évaluation environnementale systématique** ou à **un examen préalable au cas par cas selon les critères définis dans le tableau en page suivante** (Tableau 1. Extrait du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement).

L'entrée de procédure est définie, en fonction de la nature et des dimensions du projet, par le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

1.2 Présentation du projet

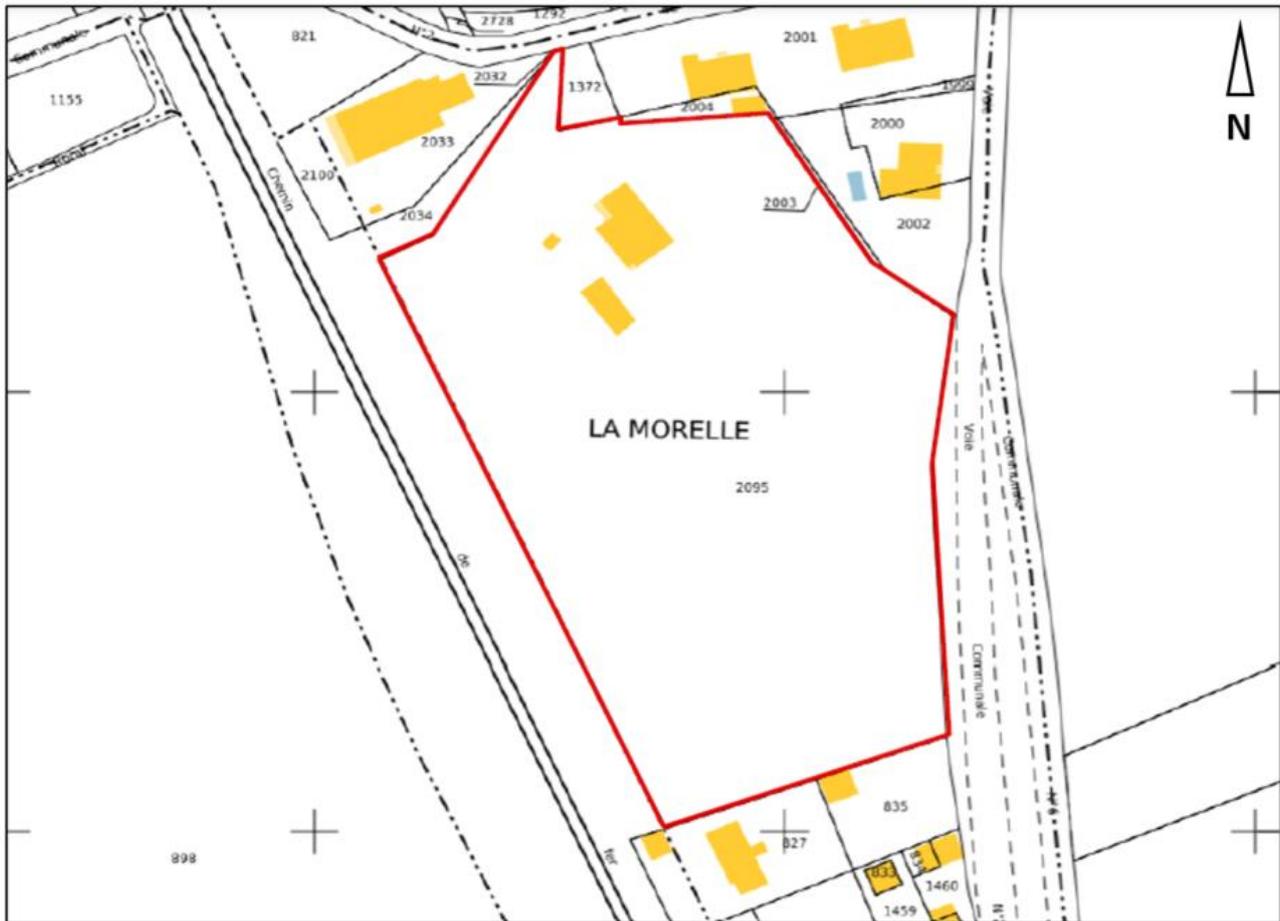
La présente demande d'examen au cas par cas, préalable à l'éventuelle réalisation d'une étude d'impact, concerne un projet d'ensemble résidentiel au lieudit La Morelle, à CERONS (33).

L'opération, portée par la société SYNONIM PROGRAMMES, consiste en la réalisation de **trois bâtiments d'habitat collectif et 6 maisons individuelles**. Aucun niveau de sous-sol n'est prévu. **52 places de stationnement privatif** pour véhicules légers seront créées.

Le projet développe une surface de plancher d'environ **3 396 m²** sur un terrain de 13 394 m². Il nécessitera le **défrichement d'environ 7 000 m²** de terrain. En compensation, **8 294 m² d'espaces verts seront réalisés**.

L'opération s'inscrit au sein de la **parcelle cadastrale n°2095**.

Figure 1 : Extrait du cadastre



Source : cadastre.gouv.fr

Le projet, en raison de ses caractéristiques rappelées ci-dessus et de l'extrait du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement présenté ci-dessous, **est soumis à la procédure d'examen au cas par cas**.

Tableau 1. Extrait du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains		
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	a) Défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, égale ou supérieure à 25 hectares.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.
	b) Pour La Réunion et Mayotte, dérogations à l'interdiction générale de défrichement, mentionnée aux articles L. 374-1 et L. 375-4 du code forestier, ayant pour objet des opérations	b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

	d'urbanisation ou d'implantation industrielle ou d'exploitation de matériaux.	En Guyane, ce seuil est porté à 20 ha dans les zones classées agricoles par un plan local d'urbanisme ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou, en l'absence d'un tel plan local d'urbanisme, dans le schéma d'aménagement régional.
		c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.

La demande d'examen au cas par cas fait l'objet d'une instruction par les services du Préfet de Région (DREAL), donnant lieu à une décision de nécessité ou d'exemption d'étude d'impact pour le projet en question.

Le délai d'instruction est de 35j calendaires.

1.3 Présentation du document

Le présent document met à disposition des services de l'Autorité Environnementale les annexes obligatoires mentionnées précédemment, et les éléments permettant une meilleure appréhension de la demande, et des enjeux associés au projet et à son contexte.

L'annexe n°1 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » est jointe à part.

L'ensemble des pièces annexes obligatoires n°2 à 6 et les pièces volontairement transmises constituent le présent document. Celui-ci se compose de :

- Un plan de situation du projet (annexe obligatoire n°2),
- Un reportage photographique du site (annexe obligatoire n°3),
- Une présentation du projet (annexe obligatoire n°4),
- Une présentation des abords du site (annexe obligatoire n°5),
- Une carte de situation du site vis-à-vis des zones NATURA 2000 les plus proches (annexe obligatoire n°6).
- Annexes supplémentaires jointes pour une meilleure compréhension du projet :
 - Prédiagnostic écologique (annexe volontaire n°1),
 - Démarche « Naturellement » (annexe volontaire n°2).

2. Annexes obligatoires

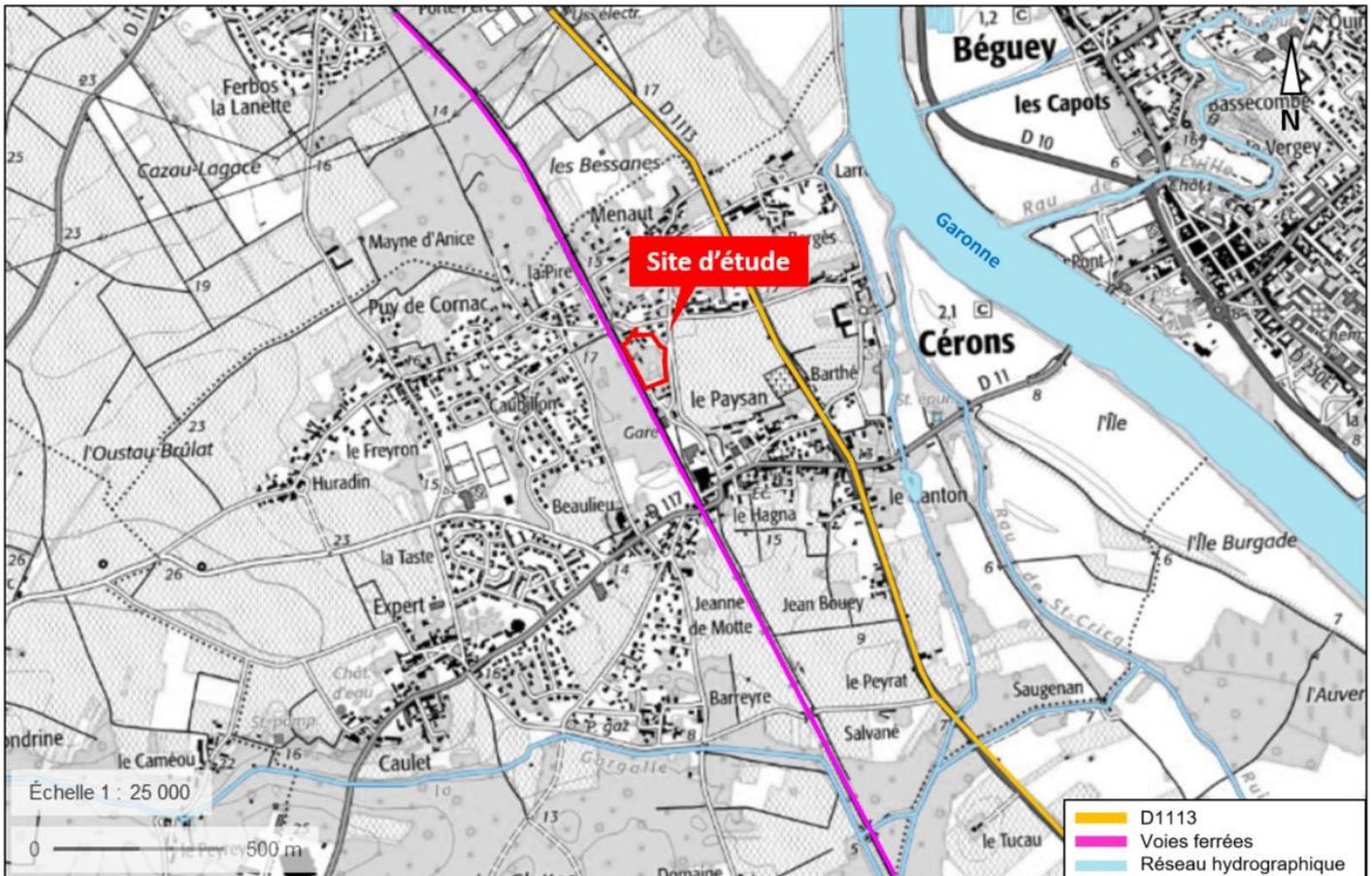
Annexe obligatoire n°1 : Renseignements concernant le maître d'ouvrage

La feuille de renseignements concernant le maître d'ouvrage est éditée séparément.

Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation du projet

Le plan de situation est proposé ci-dessous, suivant les préconisations d'échelle définies au sein du CERFA n°14734*03 (1/25000^e).

Figure 2 : Localisation du projet au 1/25 000^e



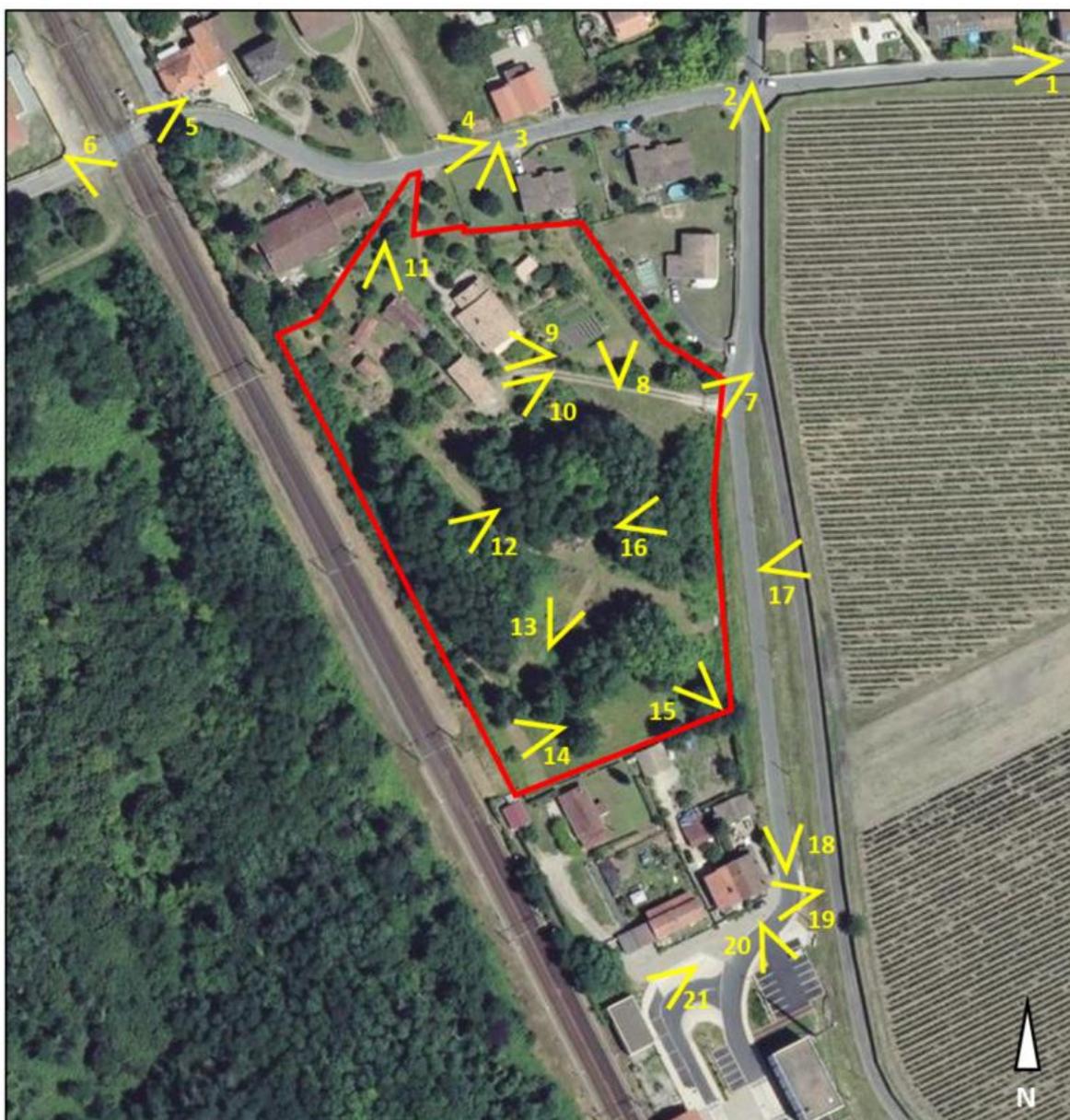
Source : fond de plan Géoportail, annotations Ginger BURGEAP

Annexe obligatoire n°3 : Prises de vues du site et de ses abords

Un repérage a été effectué sur place le **jeudi 21 octobre 2021**.

La figure ci-après localise les prises de vue du site du projet, présentées au fil des pages suivantes.

Figure 3 : Localisation des prises de vue



Fond de plan : photo aérienne Géoportail, annotations Ginger BURGEAP

Photographie 1 : Rue Hauuet



Photographie 2 : Croisement de la rue Hauuet et de la rue La Morelle



Photographie 3 : Vue depuis la rue La Morelle, au nord



Photographie 4 : Rue la Morelle, en direction de l'ouest



Photographie 5 : Passage à niveau 1/2



Photographie 6 : Passage à niveau 2/2



Photographie 7 : Entrée du site depuis la rue La Morelle



Photographie 8 : Jardin



Photographie 9 : Maison individuelle



Photographie 10 : Maison individuelle avec zone de stationnement privatif



Photographie 11 : Hangar en bois



Photographie 12 : Vue des boisements à défricher 1/4



Photographie 13 : Vue des boisements à défricher 2/4



Photographie 14 : Vue en direction de la voie ferrée à l'ouest



Photographie 15 : Vue des boisements à défricher 3/4



Photographie 16 : Vue des boisements à défricher 4/4



Photographie 17 : Bordure est du site, en direction de champs de vigne ; au-delà, Château de Cérons



Photographie 18 : Rue La Morelle



Photographie 19 : Maisons individuelles au sud du site



Photographie 20 : Bâtiment Orange avec antenne relais



Photographie 21 : Transformateur HT alimentant la gare



Annexe obligatoire n°4 : Présentation du projet

► Contexte

La commune de Cérons se situe à environ 41 km au sud-est de Bordeaux, dans le département de la Gironde (33), en région Nouvelle-Aquitaine. Le secteur d'étude est implanté en bordure de voies ferrées électrifiées dans un quartier résidentiel.

Le site du projet est actuellement occupé par **une maison individuelle et ses dépendances (poulailler, cabanon de jardin...) agrémentée d'un jardin. Le terrain est arboré.** Il comporte des ronciers, un potager, une **zone boisée d'environ 12 000 m²** ainsi que d'environ 1 000 m² d'ourlet mésophile (= secteurs ouverts au sein ou en lisière des boisements non colonisés encore par les ronces).

Il est délimité par :

- A l'ouest, une ligne de chemin de fer, et au-delà une parcelle boisée ;
- Au sud, des maisons individuelles, la gare de Cérons, un transformateur HT et un bâtiment Orange ;
- A l'est, la rue La Morelle et des champs de vigne clôturés par un mur haut, et au-delà le château de Cérons ;
- Au nord, la rue La Morellet et des maisons individuelles

Le projet s'implante sur la parcelle cadastrale n°2095.

Figure 4 : Emprise du projet – vue satellitaire



Source : Googlemaps, annotations GINGER BURGEAP, 2021

► Programme du projet

Le projet prévoit **la réalisation de bâtiments d'habitation** sur un site de **1,3 hectare**.

L'opération prévoit :

- Dans un premier temps, la **démolition d'une maison individuelle et ses dépendances**.
- Ensuite, en la **construction de 3 bâtiments d'habitat collectif** en R+1 (2 bâtiments collectifs de 15 logements + 1 bâtiment collectif de 17 logements) et **de 6 maisons individuelles en R+1**. Ces bâtiments permettront de **répondre à la demande croissante en logement**.

La surface plancher totale créée sera de 3 396 m², avec une emprise au sol de 2 600 m².

Les maisons sont imaginées en partie nord du terrain, afin de maintenir les boisements existants et créer une harmonie avec les maisons individuelles existantes.

Les bâtiments collectifs sont positionnés dans la partie sud de la parcelle, plus proche de la gare de Cérons. Leur positionnement permet de maintenir le maximum d'arbres existants sur la parcelle, de créer un espace vert partagé au centre du projet, conférant à celui-ci l'ambiance de parc habité souhaité par la Commune et par les aménageurs.

Le projet nécessitera le défrichage de 7 000 m² d'espaces boisés. En compensation, **8 294 m² d'espaces verts seront aménagés** dont 1 900 m² recréés au sein de la zone défrichée.

Pour plus d'informations s'agissant de l'opération de défrichage et son impact sur l'environnement, se référer au paragraphe « Défrichage ».

► Planning

Le planning prévisionnel du projet est le suivant :

- Dépôt demande d'examen au cas par cas : début novembre 2021,
- Dépôt du permis de construire : début décembre 2021,
- Obtention du permis de construire : mai 2022,
- Début des travaux : novembre 2022,
- Livraison : mai 2023.

► Accès au site et stationnement

L'implantation des bâtiments, des accès et des voiries et les aménagements paysagers ont été conçus de manière à mettre en valeur l'environnement, de préserver les continuités urbaines et paysagères, tout en permettant le renouvellement urbain et le développement de la commune.

L'accès véhicules existant à la parcelle (Rue La Morelle) est maintenu ; il sera retravaillé pour être adapté au nombre de véhicules qui passeront sur ce cheminement. Il sera réalisé en enrobé et un aménagement paysager de ses abords sera réalisé. La partie sud de la parcelle est prévue libre de voitures et les zones de stationnement seront aménagées au plus près de la voie d'accès.

Les liaisons douces sont ainsi favorisées à l'intérieur du projet et permettront un accès plus lisible à la gare de Cérons.

52 places privées de stationnement seront réalisées, à destination des résidents.

► Règles d'urbanisme

Le projet prévoit la réalisation de bâtiments résidentiels conformément au règlement de la **zone 1AU** et **UB** du PLU de Cérons.

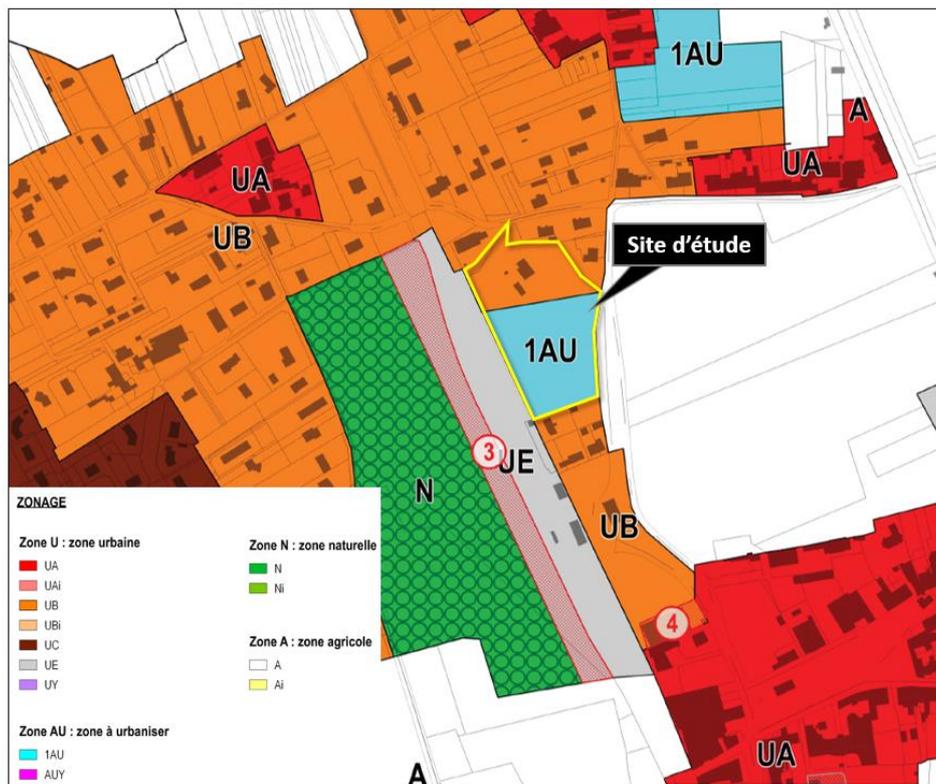
La zone UB correspond principalement aux **secteurs d'urbanisation contemporaine** constitués par l'extension du centre-ancien de Cérons. Elle est composée à la fois d'habitations anciennes mais également de constructions plus récentes, avec essentiellement des constructions implantées au gré des opportunités foncières.

La zone 1AU correspond aux **sites d'extension urbaine**. Il s'agit d'espaces destinés à accueillir à court ou moyen terme des constructions principalement à usage d'habitation, mais également des équipements, services, commerces ou encore des activités artisanales, sous condition de compatibilité avec le tissu urbain environnant. Ces terrains sont suffisamment desservis par les réseaux. L'ouverture à l'urbanisation de chacun des secteurs est conditionnée à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble et doit être compatible avec les orientations d'aménagement et de programmation.

Le projet est également conforme aux orientations de l'OAP La Morelle inscrite au PLU.

La nature du projet est conforme aux règles d'urbanisme locales.

Figure 6 : Zonage du PLU



Source : PLU de Cérons

► Défrichement

La réalisation du projet nécessitera le **défrichement de 7 000 m² de boisement**.

Un **prédiagnostic écologique** a été mené en octobre 2021 sur la parcelle par GAGEA (cf annexe volontaire n°1).

Elle conclut en indiquant que « les enjeux identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée sont principalement faibles et pour les plus importants faibles à moyens. On note la présence **avérée et/ou potentielle d'espèces animales protégées** (nota : espèces d'oiseaux communes à très communes des jardins et écureuil roux), mais avec un faible enjeu, qu'il conviendra de prendre en compte notamment lors de la phase de travaux. »

Il est possible pour ces espèces de quitter la parcelle pour s'établir au sein d'une vaste parcelle boisée à l'est, classée N au PLU (cf Figure 6).

S'agissant des espèces floristiques, aucune espèce protégée observée ou potentiellement présente n'a été identifiée.

Concernant le boisement, celui-ci est **largement dominé par le Robinier faux-acacia** (espèce exotique envahissante dans la région). Il est de **faible qualité du point de vue écologique** (habitat pauvre, sans cavités, avec une avifaune nicheuse réduite ; zone de chasse, de repos et de transit pour l'avifaune) et est en partie en place depuis au moins les années 1930 (d'après les photos aériennes historiques disponibles via Geoportail). Il correspond donc à un **boisement de plus de 30 ans** au sens de la rubrique n°47 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement. Néanmoins, les individus observés ne paraissent pas si vieux,

ainsi, il y a sûrement eu des **coupes depuis les années 1930 et une recolonisation par des rejets naturels ou souches**.

Afin de tenir compte de la présence d'oiseaux nicheurs sur le site, **les opérations de défrichage se dérouleront pendant les mois d'hiver 2022-2023**.

A noter que cette opération de défrichage permettra également la **destruction des plants de robiniers faux acacia** présents sur la parcelle, permettant d'œuvrer pour la lutte contre cette espèce exotique envahissante.

► Parti paysager

Au-delà du respect des réglementations en vigueur et du programme des travaux, l'objectif premier de la conception du projet est de **mettre en valeur les qualités paysagères** du site. Celui-ci a la particularité d'avoir une topographie accidentée et d'être très boisé. L'aménagement proposé prendra donc en compte ces éléments caractéristiques pour les futurs habitants.

La volonté de SYNONIM PROGRAMMES est d'affirmer une qualité et une identité paysagère respectueuse du site existant, tout en développant un **confort d'usage et un respect de l'environnement**. L'ambiance paysagère de ce site sera renforcée en protégeant les chênes existants et l'ensemble des espèces existantes.

S'inscrivant dans un contexte local fort, le projet d'aménagement aura vocation à intégrer le plus possible le neuf tout en créant le lien avec l'existant, sans dénaturer l'identité du site marqué par son dénivelé.

Les essences coupées par impératif du projet ou par leur mauvais état sanitaire seront substituées par une **végétation locale / autochtone** (Chênes, Peupliers, Charmes).

L'espace central boisé maintiendra les arbres du site qui seront accompagnés de massifs bas (type bruyère camée, stipe) et massif hauts de vivaces et graminées.

La végétation existante sera conservée autant que possible, et la protection des espaces conservés sera assurée en phase chantier pour permettre leur meilleur développement.

Les nouveaux bâtiments seront intégrés le plus possible par la **plantation d'arbres de hautes tiges** si nécessaire, et par la disposition de massifs d'ornements autour des différents points clés du site : Hall d'entrée, accès de la résidence, ...

Des massifs seront implantés le long des cheminements en accompagnement.

Le choix du paillage se veut rustique et esthétique, afin de limiter la fréquence des entretiens tout en proposant un visuel harmonieux avec l'identité du site.

Une place boisée sera au centre des bâtiments collectifs afin de créer un havre de verdure, un lieu d'échanges et de partage au cœur de notre projet.

Les espaces verts totaliseront 8 294 m² sur l'ensemble de la parcelle, et seront engazonnés et plantés. Ils totaliseront plus de **60 % de la parcelle**.

1 900 m² d'espaces verts seront recréés en lieu et place des 7 000 m² défrichés permettant de compenser les actions de déboisement.

Le projet suivra la **démarche « Naturellement »** vis-à-vis des extérieurs (cf annexe volontaire n°2).

► Parti architectural

Afin de créer un **ensemble intégré et harmonieux**, les logements collectifs auront des typologies variées allant du T2 au T4, et les maisons individuelles seront certaines jumelées, d'autres isolées, de type T4 ou T5.

La composition des façades cherchera à donner une identité forte et valorisante au projet, tout en l'intégrant à la sobriété du bâti environnant. Les volumes seront simples, les couvertures protégées par des toitures en tuiles de la région et les finitions des murs seront de teintes claires.

► Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales sera réalisée au moyen de **solutions naturelles d'infiltration des eaux pluviales** (noues, massifs drainants, ...). Le projet limitera l'imperméabilisation en préservant la pleine terre autant que possible. Ainsi, les 8 294 m² d'espaces verts permettront une gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Un dossier loi sur l'eau sera réalisé s'agissant de la gestion des eaux pluviales.

► Travaux

Il s'agit d'un chantier **de démolition d'une maison d'habitation et de dépendances attenantes et de réalisation de trois bâtiments collectifs et six maisons individuelles**.

Un diagnostic termites, plomb, amiante et radon a été réalisé en mai 2021. Des matériaux et produits contenant de l'amiante ont été repérés ; des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence. Les déchets seront évacués vers les filières adaptées.

Les emprises seront délimitées et protégées par des palissades de chantier. Les circulations des engins et camions seront signalées de manière adéquate.

Annexe obligatoire n°5 : Présentation des abords du site

Le projet se situe sur la commune de Cérons, dans le département de la Gironde, au sud-est de Bordeaux.

Le terrain est implanté dans un **environnement à dominante résidentielle**. Il est bordé à l'est par la rue La Morelle ; au-delà sont notés des **champs de vigne**, le château de Cérons et la **Garonne**.

A l'ouest, des **voies ferrées** électrifiées longent le site. Une parcelle boisée d'environ 5,5 ha s'étend au-delà, isolée au sein d'un maillage principalement résidentiel.

Des **maisons individuelles** couvrent largement les emprises localisées au nord et au sud du site. A noter au sud la présence de la **gare de Cérons**. Aucun arrêt de bus ne dessert le site d'étude.

L'occupation du sol des abords du site est schématiquement représentée sur la Figure 7 en page suivante.

Figure 7 : Plan des abords du site du projet



Source : Ginger BURGEAP, fond de plan Géoportail

Annexe obligatoire n°6 : Situation du projet par rapport aux sites NATURA 2000

Le réseau « NATURA 2000 » s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé du dispositif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau, mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

La Figure 8, en page suivante, présente les entités du réseau NATURA 2000 les plus proches du projet.

La **ZSC « La Garonne »** (FR7200700) est localisée à environ 700 m à l'est du site. L'ensemble du périmètre du site se trouve sur la partie de Garonne couramment nommée "Garonne chenalisée". L'analyse du contexte physique du site montre une anthropisation importante notamment au sein du lit majeur avec la présence de grandes cultures (maïs, vignes, peupleraies et vergers) mais également de pôles urbains conséquents (agglomérations d'Agen, Marmande et Bordeaux) et d'une industrialisation marquée en aval de Bordeaux (Port autonome de Bordeaux etc.).

La ZSC est vulnérable vis-à-vis de la pêche, la protection et la restauration des frayères, la maîtrise des pollutions et les effets des aménagements sur le fleuve. La présence d'espèces animales à caractère envahissant y est avérée (Ragondin, Rat musqué, Vison d'Amérique, Écrevisse de Louisiane...).

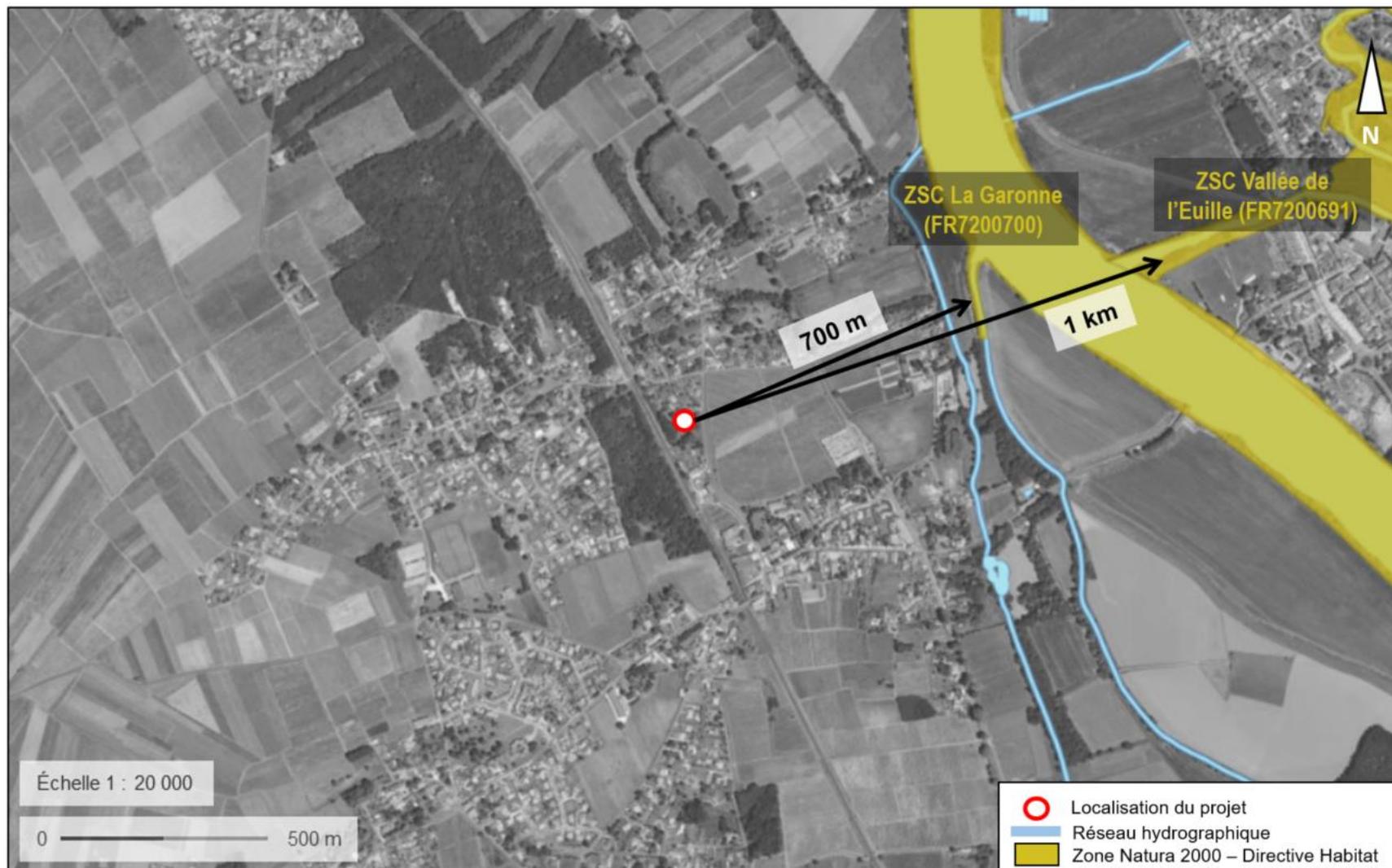
La **ZSC « Vallée de l'Euille »** (FR7200691) est localisée à environ 1 km à l'est du site. Elle s'étire du nord vers le sud sur un linéaire d'environ 25 km. Le périmètre Natura 2000 de la Vallée de l'Euille est principalement forestier et dans une moindre mesure agricole. Les principales menaces identifiées sur le site sont celles qui vont porter atteinte à la qualité du cours d'eau et aux zones humides associées (pollutions, barrage à la continuité écologique, prélèvements illégaux, etc.). Le site abrite 3 habitats et 10 espèces d'intérêt communautaire.

Le site du projet est implanté en milieu résidentiel et accueille une maison individuelle, des hangars de stockage en bois ainsi que des espaces verts (jardin entretenu, potager, ronciers et boisements). La parcelle comporte un boisement d'environ 12 000 m². Les milieux présents sur le site sont différents de ceux protégés au sein des ZSC (milieux aquatiques et de ripisylve avec présence de zones humides).

Aucune trame verte et bleue n'est identifiée sur le site ou à proximité de l'aire d'étude rapprochée du projet par le SRCE d'Aquitaine. Les réservoirs biologiques et corridors principaux se localisent à plus de 700 m de l'aire d'étude du projet et ne présentent aucun lien avec cette dernière.

Malgré la proximité du projet, les possibles interactions avec les ZSC, en termes de fonctionnalité avifaunistique, sont **faibles**, compte tenu de l'isolement du site d'étude au sein d'un **milieu résidentiel, de l'absence de continuités écologiques entre les ZSC et le site et des espèces concernées par les protections de zonage**.

Figure 8 : Positionnement du site par rapport au réseau Natura 2000



Source : fond de plan Géoportail, annotations Ginger BURGEAP

3. Annexes volontairement transmises

3.1 Annexe volontaire n°1 : Prédiagnostic écologique

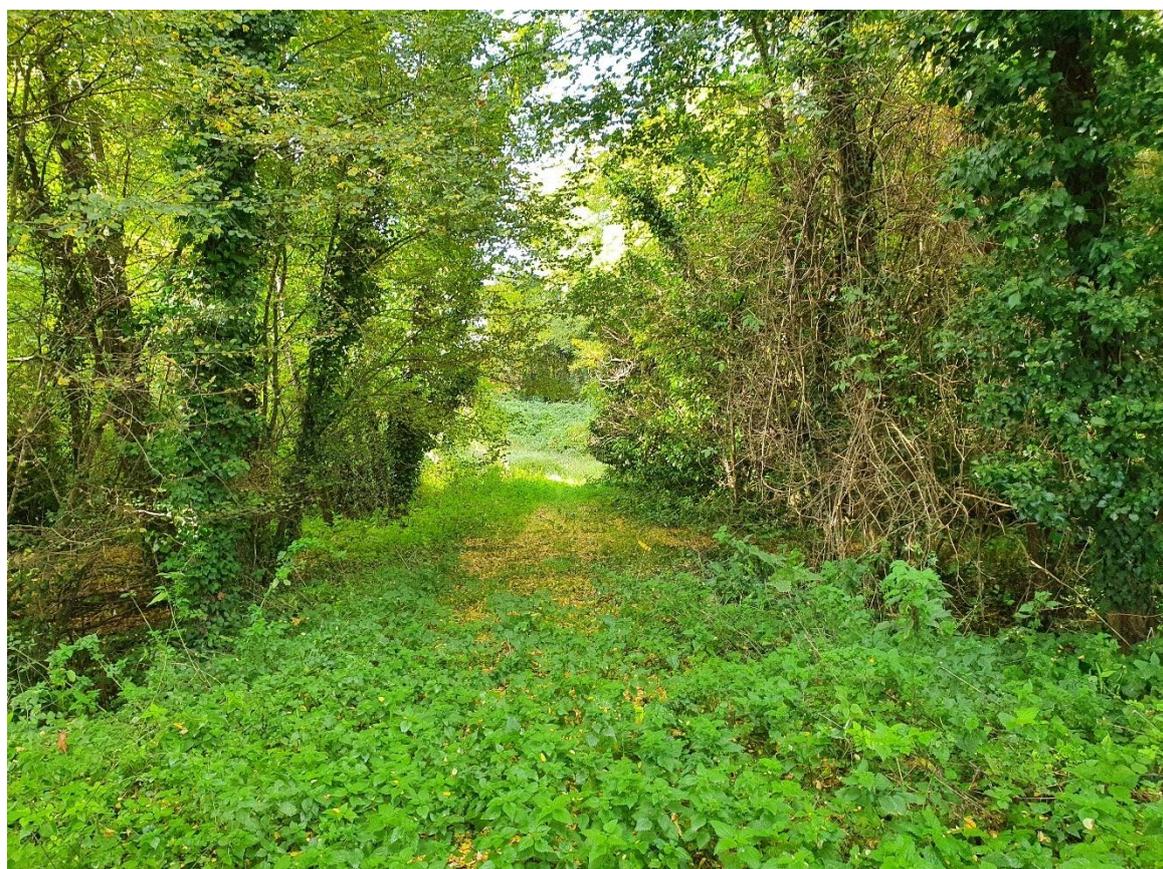
GAGEA

Novembre 2021

Cette annexe contient 34 pages

Prédiagnostic écologique

Commune de CERONS (33)



Octobre 2021

CLIENT	
Nom	Ginger BURGEAP
Adresse	143, avenue de Verdun 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX
Interlocuteur	Céleste CAIZERGUES
GAGEA	
Nom	Benjamin SUZE
Adresse	43 route de Targon 33550 Paillet
Référence	2021_023_BURGEAP_PREDIAG_CERONS_(33)
Date	Octobre 2021
Version	1



SOMMAIRE

I.	Contexte et méthodologie	3
1.	Contexte	3
2.	Méthodologie	3
3.	Évaluation des enjeux.....	6
II.	Bilan des données bibliographiques.....	7
1.	Bases de données locales	7
2.	Zonages du patrimoine naturel	8
3.	Continuités écologiques	12
4.	Zones humides	14
III.	Analyse de terrain - Habitats, faune et flore	15
IV.	Zones humides	23
1.	Analyse du critère « habitat »	23
2.	Analyse du critère « sol »	25
V.	Synthèse des enjeux.....	28
VI.	Préconisations	30

I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE

1. Contexte

L'objectif de cette étude consiste à réaliser un prédiagnostic écologique sur la commune de Cérons en Gironde dans le cadre d'un dossier d'examen au cas par cas pour une demande défrichement. Le périmètre du projet est présenté ci-dessous :



2. Méthodologie

Le présent prédiagnostic a pour objet d'identifier les enjeux écologiques potentiels du site afin de les intégrer au projet de défrichement. Il consiste en :

- Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles localement ;
- Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le secteur d'étude ;
- Un repérage par deux écologues (un botaniste et un fauniste) du site du projet et de son aire d'étude rapprochée afin d'identifier les potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune à enjeux et/ou protégés ;
- Un repérage des zones humides à travers le critère « habitat » et « sol » ;
- Un listing de recommandations afin de réduire l'impact sur la faune et la flore du site.

Dans le cadre de la réalisation de ce prédiagnostic, plusieurs aires d'études ont été définies :

- **Périmètre du projet**, correspondant à l'emprise du projet fournie par la maîtrise d'ouvrage ;
- **L'aire d'étude rapprochée**, correspondant à un périmètre de 20 m autour du projet, qui prend en compte les fonctionnalités écologiques ainsi que les potentielles espèces protégées issues de l'étude bibliographique. Cette aire d'étude rapprochée correspond à l'aire d'investigation réalisée par les écologues ;
- **L'aire d'étude éloignée**, correspondant à un périmètre de 5 km autour du projet qui prend en compte l'ensemble des zonages du patrimoine naturel du secteur potentiellement perturbés par le projet.

Pour réaliser ce prédiagnostic écologique, deux experts écologues ont effectué un passage sur l'aire d'étude rapprochée.

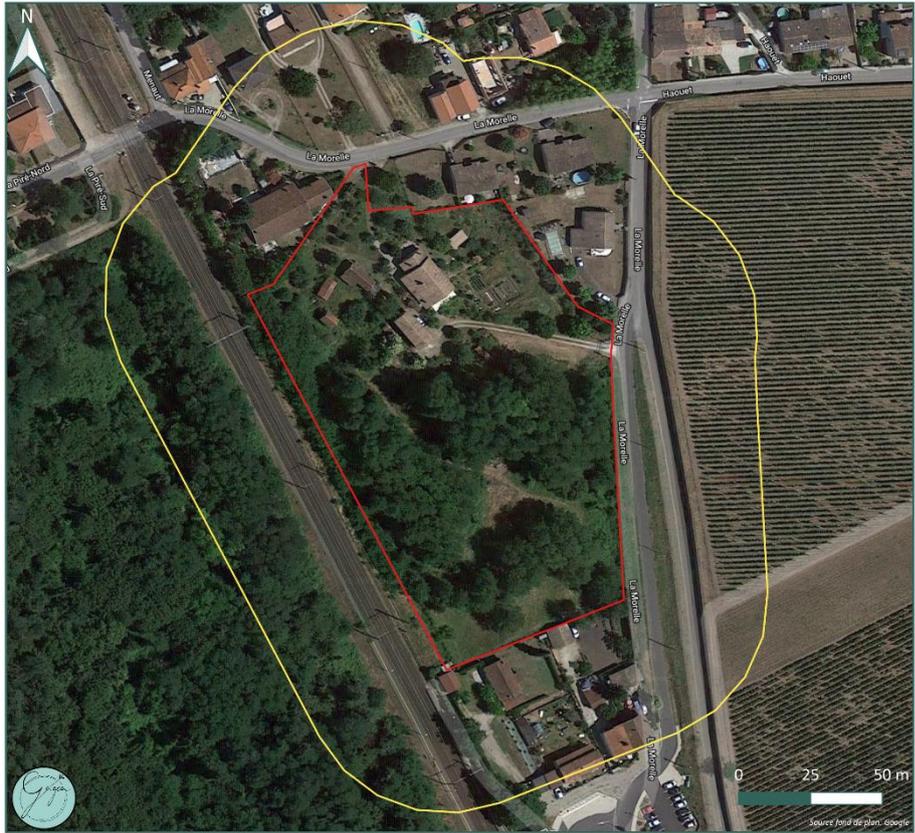
L'objectif des investigations de terrain est de réaliser une analyse globale des capacités d'accueil du site du projet et de son aire d'étude rapprochée, basée sur la connaissance des taxons habituellement présents sur ce type d'habitat dans le contexte biogéographique de l'aire d'étude rapprochée, et d'en définir les principales caractéristiques fonctionnelles.

Les différents milieux, naturels ou non, de l'aire d'étude rapprochée ont ainsi été parcourus. L'attention s'est notamment portée sur les habitats naturels ou habitats modifiés présentant a priori le plus fort intérêt écologique, et les supports locaux de diversification des cortèges d'espèces : zones humides et cours d'eau, arbres âgés, boisements et leurs lisières ... Les observations opportunistes d'espèces ont été soigneusement consignées.

Calendrier d'intervention et équipe

DATE	INTERVENANTS	TAXONS/GROUPES	CONDITIONS
21/10/2021	Benjamin SUZE Écologue - Botaniste	Flore, habitats et zones humides (pédologie)	-
25/10/2021	Jean-Baptiste ROUSSEAU Écologue - Fauniste	Oiseaux, reptiles, amphibiens, chiroptères, insectes, mammifères terrestres	En partie nuageux et peu de vent, 13°C

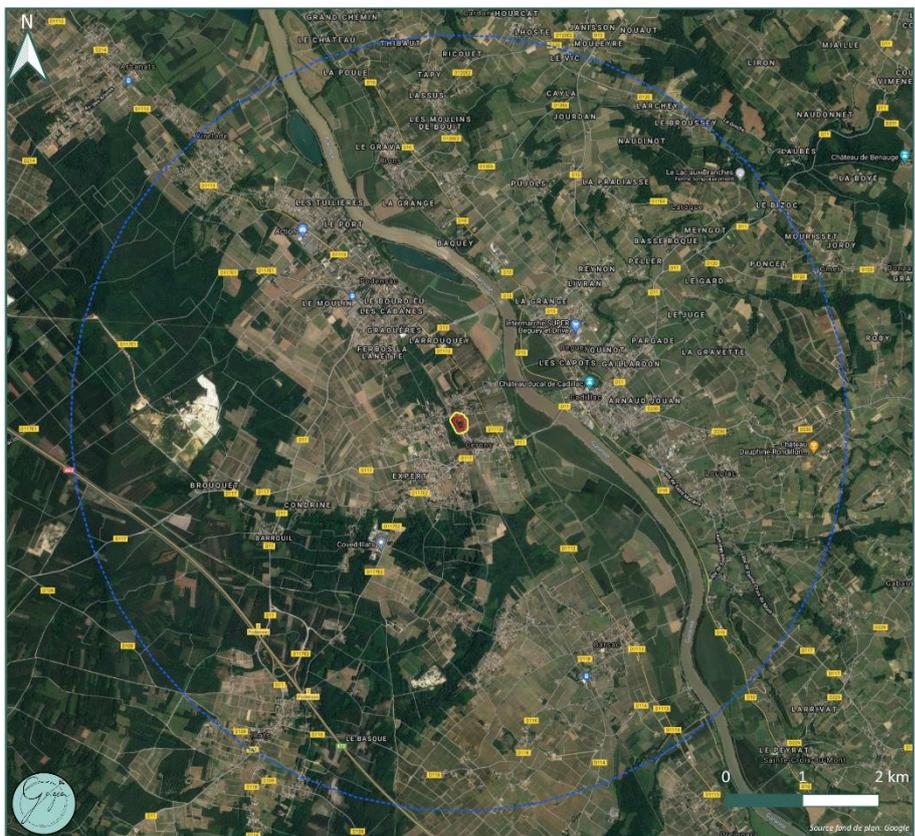
NB : Notons que la date d'intervention (21/10/2021 et 25/10/2021) n'est pas la période la plus favorable à l'observation de la faune et de la flore. De plus, la pression d'inventaire est très faible, car un seul passage a été effectué.



Localisation de l'aire d'étude rapprochée du projet

Prédiagnostic écologique
Commune de Cérons (33)

- Emprise du projet
- Aire d'étude rapprochée



Localisation des aires d'études du projet

Prédiagnostic écologique
Commune de Cérons (33)

- Emprise du projet
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée



3. Évaluation des enjeux

Le niveau d'enjeux pour chacun des éléments observés (espèces, habitats d'espèces, habitats de végétation, groupes biologiques ou cortèges) a été évalué selon différents critères :

- Le niveau de vulnérabilité sur les listes rouges nationales et régionales ;
- L'inscription sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région ;
- Les statuts de rareté/menace du taxon à différentes échelles (national, régional et départemental) ;
- L'utilisation de l'aire d'étude rapprochée par l'espèce et le fonctionnement écologique local ;
- Le statut de reproduction dans l'aire d'étude (certain, probable, possible ou non reproducteur) ;
- La superficie, le recouvrement ou la typicité de l'habitat naturel sur l'aire d'étude rapprochée ;
- La viabilité ou permanence de l'habitat naturel ou de la population sur l'aire d'étude rapprochée ;
- Le contexte écologique et degré d'artificialisation ou la naturalité de l'aire d'étude rapprochée.

NB : L'évaluation de l'intérêt écologique n'est pas automatiquement corrélée à l'identification de problématiques réglementaires (certaines espèces communes étant, par exemple, protégées). Une prise en compte de la réglementation spécifique (espèces protégées, zones humides, défrichements...) peut ainsi s'avérer nécessaire même dans le cas d'une espèce présentant un intérêt écologique faible. Ainsi, aucune considération de statut réglementaire n'entre dans cette évaluation.

Le niveau d'intérêt global de chaque grand type de milieu est évalué en se basant sur les niveaux d'intérêt de chacune des thématiques abordées (habitats naturels et semi-naturels, flore, faune et fonctionnalités écologiques). Le niveau d'intérêt le plus fort est retenu pour évaluer l'intérêt global d'un grand type de milieu.

Les enjeux sont évalués selon différents niveaux :

Forts	Moyens à forts	Moyens	Faibles à moyens	Faibles	Négligeables ou Nuls
--------------	-----------------------	---------------	-------------------------	----------------	-----------------------------

II. BILAN DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Bases de données locales

Plusieurs recherches bibliographiques ont été effectuées auprès des différentes bases de données locales. Le tableau ci-dessous synthétise ces données :

Données bibliographiques

BASE DE DONNÉES	TAXONS/GROUPES	DATE DE CONSULTATION	ESPÈCES ET CORTÈGES PATRIMONIAUX ET/OU PROTÉGÉES
OBV-NA	FLORE	22/10/2021	Données sur la commune de Cérons : <ul style="list-style-type: none"> • Espèces protégées : Angélique des estuaires (<i>Angelica heterocarpa</i>), Sénéçon livide (<i>Senecio lividus</i>) et Linaire de Pélissier (<i>Linaria pelisseriana</i>) • Espèces patrimoniales non protégées : Fumeterre à petites fleurs (<i>Fumaria parviflora</i>), Fumeterre de Vaillant (<i>Fumaria vaillantii</i>) et Trèfle d'eau (<i>Menyanthes trifoliata</i>)
INPN	FLORE ET FAUNE	22/10/2021	Données sur la commune de Cérons : <p>FLORE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espèces protégées : Angélique des estuaires • Espèces patrimoniales non protégées : Fumeterre de Vaillant et Trèfle d'eau <p>FAUNE : Espèces protégées potentiellement présentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avifaune : Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), Martinet noir (<i>Apus apus</i>), Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>), Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>), Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>), Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) et Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>) • Chiroptères : - • Herpétofaune : Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) et Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>) • Entomofaune : - • Mammifères : -
Faune Aquitaine	FAUNE	24/10/2021	Données sur la commune de Cérons (espèces protégées potentiellement présentes) : <ul style="list-style-type: none"> • Avifaune : Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>), Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>), Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>), Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) et Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>) • Chiroptères : - • Herpétofaune : - • Entomofaune : - • Mammifères : Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)

2. Zonages du patrimoine naturel

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des zonages du patrimoine naturel (concernant les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme) recoupant l'aire d'étude élargie du projet :

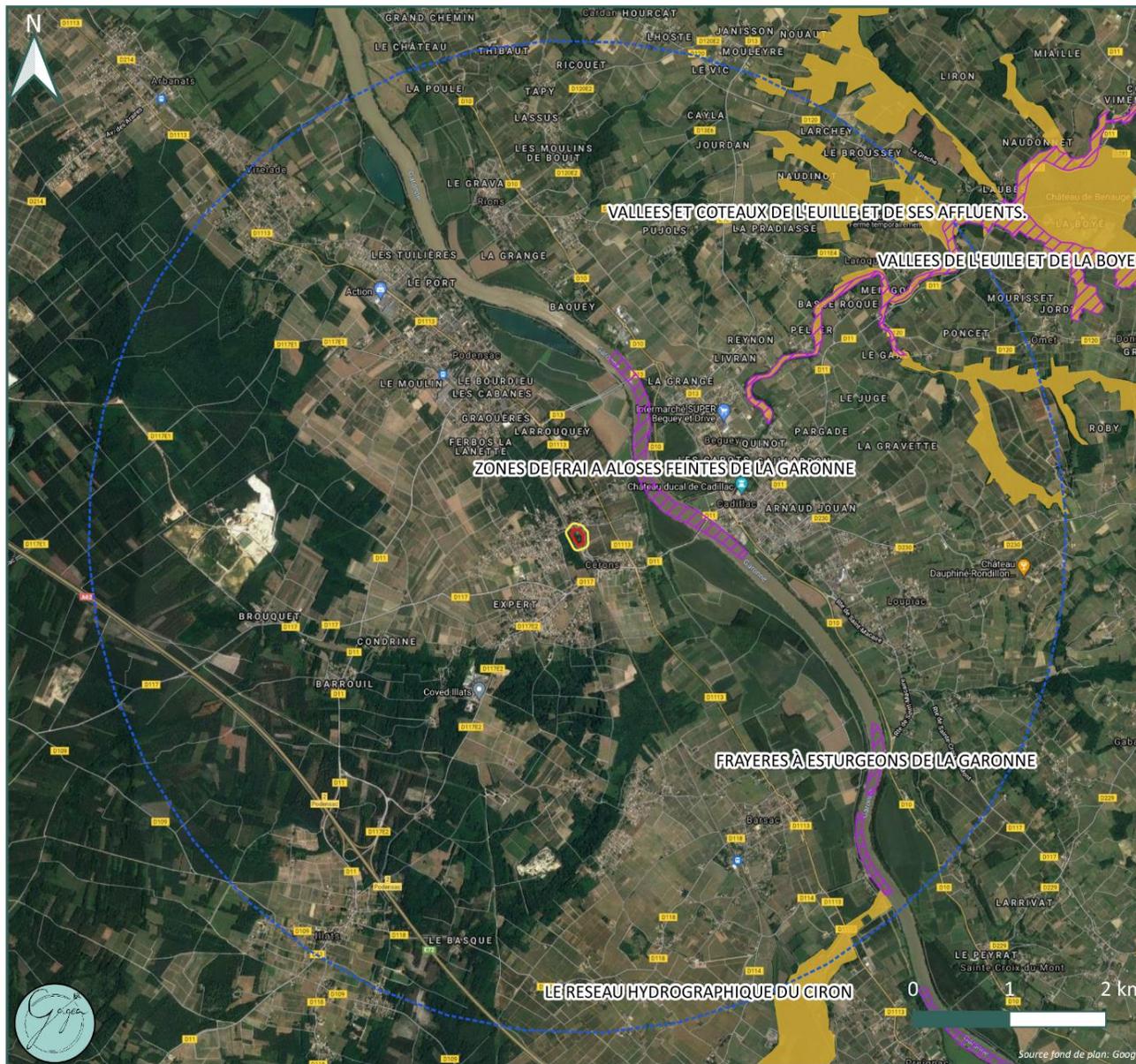
Zonages du patrimoine naturel

TYPE DE SITE, CODE, INTITULÉ	DISTANCE ET LOCALISATION PAR RAPPORT AU PROJET	SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE	LIEN AVEC LE SITE
ZONAGES RÉGLEMENTAIRES			
Site Natura 2000 - ZSC N° FR7200691 Vallée de l'Euille	1km au nord-est	Habitats : Mégaphorbiaies, prairies maigres de fauche de basse altitude et forêts alluviales Faune : Chiroptères, mammifères semi-aquatiques et faune piscicole	Pas de lien avec réseau hydrographique Possible lien pour les chiroptères, mais en transit et/ou chasse (absence de cavités arboricoles sur le site du projet)
Site Natura 2000 - ZSC N° FR7200693 Vallée du Ciron	4,8km au sud-est	Habitats : Landes humides, mégaphorbiaies, grottes, vieilles chênaies acidophiles, chênaies galicio-portugaises et forêts alluviales Faune : Chiroptères, insectes saproxylophages, Écrevisse à pattes blanches, Cistude d'Europe, mammifères semi-aquatiques et faune piscicole	Pas de lien avec réseau hydrographique Possible lien pour les chiroptères, mais en transit et/ou chasse (absence de cavités arboricoles sur le site du projet)
Site Natura 2000 - ZSC N° FR7200700 La Garonne	700m à l'est	Habitats : Lacs eutrophes naturels, rivières avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> , mégaphorbiaies, forêts mixtes riveraines des grands fleuves et forêts alluviales Flore : Angélique des estuaires Faune : Odonates, mammifères semi-aquatiques et faune piscicole	Malgré la proximité du projet, il n'y a aucun lien avec le site Natura 2000 à travers le réseau hydrographique
ZONAGES D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL			
ZNIEFF de type 1 N° 720014258 Frayères à esturgeons de la Garonne	3,5km au sud-est	Faune : Esturgeon d'Europe (frayères)	Pas de lien avec réseau hydrographique
ZNIEFF de type 1 N°720014262 Zones de frai à aloses feintes de la Garonne	850m à l'est	Faune : Alose feinte (frayères)	Malgré la proximité du site du projet, il n'y a aucun lien avec la ZNIEFF à travers le réseau hydrographique
ZNIEFF de type 1 N° 720015760 Vallées de l'Euille et de la Boye	2,2km au nord-est	Habitats : Hêtraies acidiphiles, mines et passages souterrains, forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves et forêts mixtes de pentes et ravins	Pas de lien avec réseau hydrographique Possible lien pour les chiroptères, mais en transit et/ou chasse

TYPE DE SITE, CODE, INTITULÉ	DISTANCE ET LOCALISATION PAR RAPPORT AU PROJET	SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE	LIEN AVEC LE SITE
		Flore : Perce-neige, Hêtre, Isopyre faux Pigamon et Polystic à aiguillons Faune : Chiroptères, Écrevisse à pattes blanches et mammifères semi-aquatiques.	(absence de cavités arboricoles sur le site du projet)
ZNIEFF de type 2 N° 720001968 Le réseau hydrographique du Ciron	4,8km au sud-est	Habitats : Landes humides, formations riveraines de Saules, communautés de grandes Laïches, Flore : Laïche digitée, Muguet, Cornouiller mâle, Rossolis intermédiaire, Épipactis à larges feuilles, ... Faune : Chiroptères, Aigle botté, faune piscicole et mammifères semi-aquatiques.	Pas de lien avec réseau hydrographique Possible lien pour les chiroptères, mais en transit et/ou chasse (absence de cavités arboricoles sur le site du projet)
ZNIEFF de type 2 N° 720015759 Vallées et coteaux de l'Euille et de ses affluents	2,2km au nord-est	Habitats : Mines et passages souterrains, chênaies thermophiles, hêtraies acidiphiles, mines et passages souterrains, forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves Flore : Perce-neige, Hêtre, Isopyre faux Pigamon et Polystic à aiguillons Faune : Chiroptères et Écrevisse à pattes blanches	Pas de lien avec réseau hydrographique Possible lien pour les chiroptères, mais en transit et/ou chasse (absence de cavités arboricoles sur le site du projet)

L'emprise de l'aire d'étude rapprochée n'intercepte aucun zonage du patrimoine naturel.

Au vu de la distance du site d'étude par rapport aux différents zonages du patrimoine naturel et des espèces concernées, on peut alors conclure à une absence de lien écologique entre l'aire d'étude rapprochée et les différents sites (ZNIEFF et Natura 2000).



**Localisation des zonages
d'inventaires du patrimoine
naturel**

Prédiagnostic écologique
Commune de Cérons (33)

- Emprise du projet
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2



3. Continuités écologiques

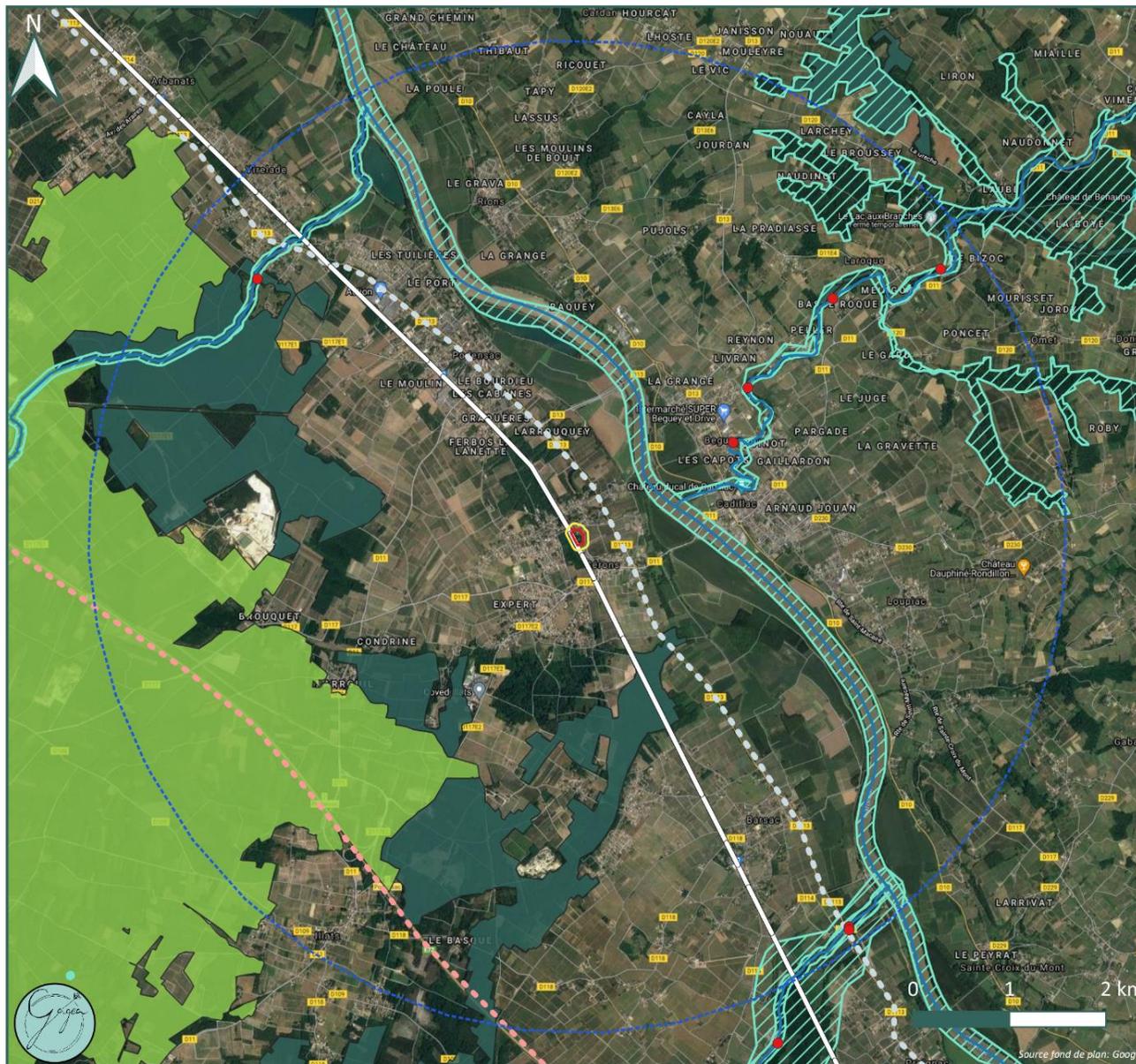
Le tableau suivant synthétise l'ensemble des continuités écologiques identifiées dans l'état des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine au niveau des aires d'étude du projet. Une carte localise ces différents éléments.

Synthèse des continuités écologiques au niveau des aires d'études du projet

SOUS-TRAME	COMPOSANTE CONCERNÉE	LOCALISATION AU SEIN DES AIRES D'ÉTUDES
Réservoirs de biodiversité		
Boisements de conifères et milieux associés	BCMA Massif des Landes de Gascogne	Hors aire d'étude rapprochée À l'ouest de l'aire d'étude éloignée
Boisements de feuillus et forêts mixtes	BFM Boisements de la vallée de l'Euille et de ses affluents	Hors aire d'étude rapprochée Au nord-est de l'aire d'étude éloignée
	BFM Boisements de la vallée du Ciron	Hors aire d'étude rapprochée À l'ouest et sud de l'aire d'étude éloignée
Corridors écologiques		
Milieus humides	Garonne Le Ciron La Barboue Ruisseau de l'Euille	Hors aire d'étude rapprochée Dispersées sur l'aire d'étude éloignée
Cours d'eau		
Cours d'eau de la Trame bleue	Garonne Le Ciron La Barboue Ruisseau de l'Euille	Hors aire d'étude rapprochée Dispersées sur l'aire d'étude éloignée
Éléments fragmentant		
Voie ferrée électrifiée	-	À l'ouest de l'aire d'étude rapprochée, le long de l'emprise projet Traverse du nord-ouest au sud-est l'aire d'étude éloignée
Autoroutes ou types « autoroutier »	A62	Hors aire d'étude rapprochée Au sud-ouest de l'aire d'étude éloignée
Liaisons principales et liaisons régionales > 5 000v/j	RD1113	Hors aire d'étude rapprochée. On note cependant la proximité de cette route située à 250m à l'est. Traverse du nord-ouest au sud-est l'aire d'étude éloignée

Aucun élément identifié dans l'état des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine n'est présent ou à proximité de l'aire d'étude rapprochée du projet. Seul un élément fragmentant représenté par la voie ferrée traverse l'aire d'étude rapprochée.

Les réservoirs biologiques et corridors principaux se localisent à plus de 700 m de l'aire d'étude du projet et ne présentent aucun lien avec cette dernière.



Etat des lieux des continuités écologiques d'Aquitaine au niveau des aires d'études du projet

Prédiagnostic écologique
Commune de Cérons (33)

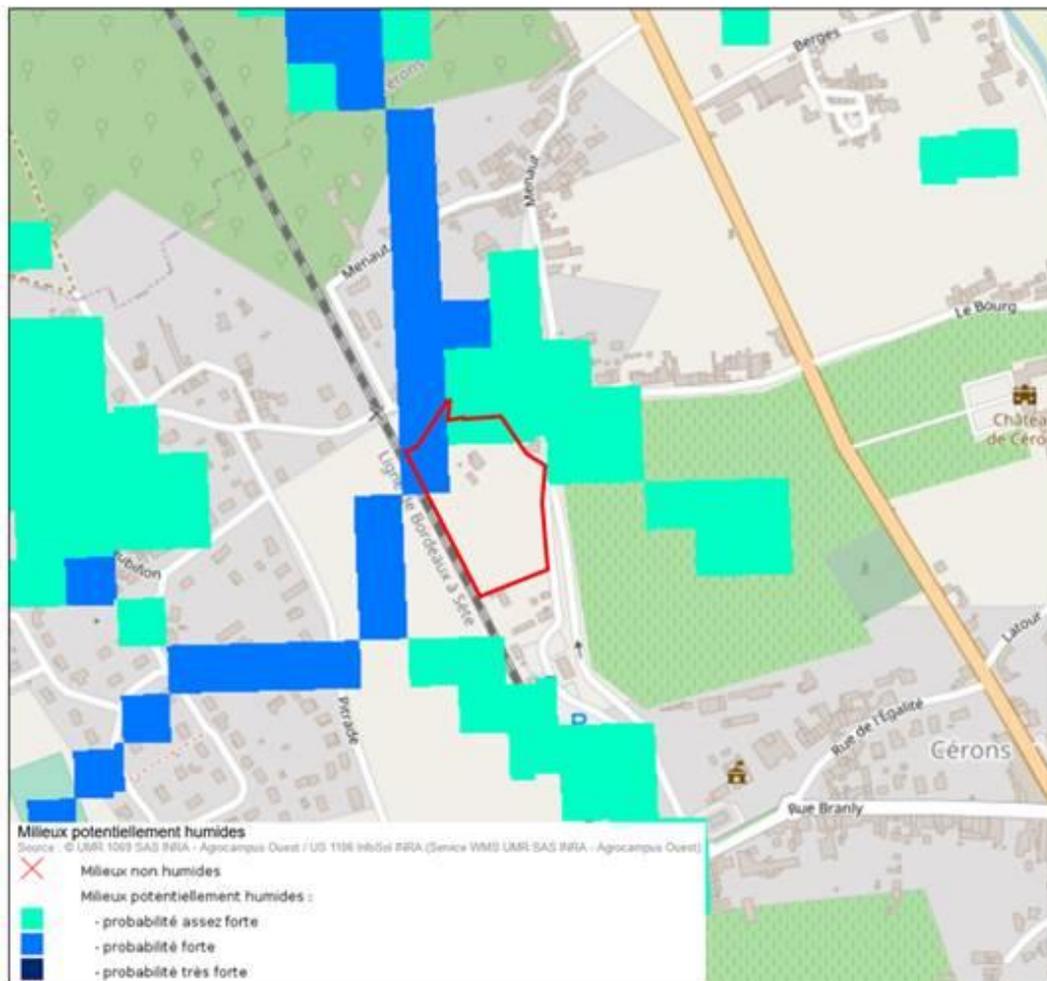
- Emprise du projet
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Réservoirs de biodiversité**
- Boisements de conifères et milieux associés
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Corridors écologiques**
- Milieux humides
- Cours d'eau
- Elements fragmentants**
- Autoroutes ou types « autoroutier »
- Liaisons principales et liaisons régionales > 5 000vj
- Voie ferrée électrifiée
- Obstacles sur les cours d'eau de la Trame bleue



4. Zones humides

Les différentes données bibliographiques disponibles au niveau de l'aire d'étude du projet ne mettent pas en évidence la présence de zones humides localement. Les plus proches se localisent au niveau du ruisseau localisé à plus de 600 m à l'est.

Notons que la cartographie dynamique des zones potentielles humides - milieux potentiellement humides de France réalisée par AGROCAMPUS-OUEST met la partie nord-ouest des terrains du projet en « probabilité forte ». Cependant, cette carte est une modélisation basée sur différents éléments comme la topographie, les cours d'eau, Ainsi, il convient de vérifier cela sur le terrain.



Extrait de la carte des zones potentielles humides - milieux potentiellement humides
de France (AGROCAMPUS-OUEST)

Au vu des données bibliographiques disponibles, il convient de réaliser des investigations de terrain sur les sols et la végétation afin de valider ou non la présence de zones humides au niveau de l'aire d'étude du projet et le cas échéant de les délimiter.

III. ANALYSE DE TERRAIN - HABITATS, FAUNE ET FLORE

Les grands types de milieux présents au niveau de l'aire d'étude rapprochée du projet sont localisés et décrits dans les fiches ci-après. Chacune des fiches se présente de la manière suivante :

- Nom du grand type d'habitat ;
- Les principaux éléments d'intérêt de l'habitat (habitat, faune, flore et fonctionnalités écologiques) ;
- Nomenclatures rattachées à l'habitat (Codes EUNIS, CORINE Biotopes et Européens, zones humides) et sa surface dans l'aire d'étude rapprochée ;
- Les éléments nécessitant une prise en compte réglementaire ;
- L'intérêt écologique pressenti de ce type d'habitat au sein de la zone d'étude.

Une cartographie permettant de localiser les différents milieux est présentée après les différentes fiches.

OURLET MÉSOPHILE

Principaux éléments

Habitats naturels et semi-naturels : Cet habitat correspond aux secteurs ouverts au sein ou en lisière des boisements non colonisés encore par les ronces. Une partie d'ourlets sont en mosaïque avec des ronciers. Ces milieux maintenus ouverts par l'action humaine permettent le développement d'espèces herbacées, notamment des graminées comme le Brachypode des bois, le Dactyle aggloméré et le Fromental. Le reste de cet habitat se compose d'espèces communes d'ourlets et de sous-bois.

Espèces végétales remarquables : les espèces remarquables observées sont des espèces exotiques envahissantes : Raisin d'Amérique, Sporobole fertile, Paspale dilaté, ... Aucune espèce patrimoniale observée ou potentielle.

Espèces animales : Oiseaux en alimentation du cortège forestier : Rougegorge familier, Merle noir, Fauvette à tête noire, Pigeon ramier, Grive musicienne, ...

Entomofaune en alimentation et reproduction : Tircis, Vulcain et Piéride de la rave

Fonctionnalités écologiques : Il s'agit principalement d'une zone de transit pour l'alimentation que d'une zone de reproduction.

Code EUNIS : E5.22

Code CORINE : 34.42

Code EUR : -

ZH : Pro-partie

Surface : 994 m², dont 571 m² en mosaïque avec des ronciers



	Réglementation (observée et/ou potentielle)	Enjeu écologique (observé et/ou potentiel)
Habitats naturels et semi-naturels	Non	Faible
Flore	Non	Négligeable
Faune	Oui <u>Avifaune sous protection nationale :</u> Rougegorge familier, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon, Verdier d'Europe (espèce potentielle) <u>Reptiles sous protection nationale et européenne</u> Lézard des murailles (espèce potentielle), Couleuvre verte et jaune (espèce potentielle)	Faible à moyen
Fonctionnalités écologiques	-	Faible
Général	-	Faible à moyen

RONCIER

Principaux éléments

Habitats naturels et semi-naturels : Certains secteurs ouverts au niveau des boisements de Robinier faux-acacia permettent le développement de ronciers denses. Cet habitat est dominé par une espèce ligneuse du genre *Rubus*. Le développement d'autres espèces est limité, sauf pour quelques lianes comme la Clématite des haies.

Espèces végétales remarquables : les espèces remarquables observées sont des espèces exotiques envahissantes : Raisin d'Amérique, Paspale dilaté, ... Aucune espèce patrimoniale observée ou potentielle.

Espèces animales : Oiseaux nicheurs : Rougegorge familier, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon, Merle noir, ...
Reptiles : Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune.

Fonctionnalités écologiques : Zone de reproduction et d'abris pour la petite faune du cortège des milieux semi-ouverts (oiseaux, reptiles, rhopalocères, orthoptères, etc..). Habitat de chasse également pour l'avifaune.

Code EUNIS : F3.131

Code CORINE : 31.831

Code EUR : -

ZH : Pro-partie

Surface : 2 805 m², dont 571 m² en mosaïque avec des ourlets mésophiles



	Réglementation (observée et/ou potentielle)	Enjeu écologique (observé et/ou potentiel)
Habitats naturels et semi-naturels	Non	Faible
Flore	Non	Négligeable
Faune	Oui <u>Avifaune sous protection nationale :</u> Rougegorge familier, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon <u>Reptiles sous protection nationale et européenne</u> Lézard des murailles (espèce potentielle), Couleuvre verte et jaune (espèce potentielle)	Faible à moyen
Fonctionnalités écologiques	-	Faible à moyen
Général	-	Faible à moyen

BOISEMENT DE ROBINIER FAUX-ACACIA

Principaux éléments

Habitats naturels et semi-naturels : Ce boisement représente une grande partie de l'emprise du projet. Il est dominé au niveau de la strate arborée par une espèce exotique envahissante, le Robinier faux-acacia. La strate arbustive est peu développée avec quelques Noisetiers et Sureaux noirs. La strate herbacée est soit dominée par des ronces, soit plus ouverte avec des espèces communes comme l'Arum d'Italie, la Ficaire, le Lierre grimpant, la Clématite des haies, ...

Espèces végétales remarquables : les espèces remarquables observées sont des espèces exotiques envahissantes : Raisin d'Amérique, Robinier faux-acacia, ... Aucune espèce patrimoniale observée ou potentielle.

Espèces animales : Avifaune cortège forestier : Geai des chênes, Pie bavarde, Corneille noire, Mésange bleue, Mésange à longue queue, Tourterelle turque, Pigeon ramier, Troglodyte mignon, Fauvette à tête noire, Roitelet à triple bandeau, Grimpereau des jardins, Pouillot véloce, Serin cini et Épervier d'Europe.

Entomofaune : Tircis.

Mammifères : Écureuil roux.

Fonctionnalités écologiques : Habitat pauvre, sans cavités, avec une avifaune nicheuse réduite. Zone de chasse, de repos et de transit pour l'avifaune.

Code EUNIS : G1.C3
Code CORINE : 83.324
Code EUR : -
ZH : Pro-partie
Surface : 12 352 m²



	Réglementation (observée et/ou potentielle)	Enjeu écologique (observé et/ou potentiel)
Habitats naturels et semi-naturels	Non	Faible
Flore	Non	Négligeable
Faune	Oui <u>Avifaune sous protection nationale</u> : Mésange bleue, Mésange à longue queue, Troglodyte mignon, Fauvette à tête noire, Roitelet à triple bandeau, Grimpereau des jardins, Pouillot véloce, Serin cini, Pinson des arbres, Pic vert <u>Mammifères sous protection nationale</u> Écureuil roux	Faible à moyen
Fonctionnalités écologiques	-	Faible à moyen
Général	-	Faible à moyen

COUPE FORESTIÈRE RÉCENTE

Principaux éléments

Habitats naturels et semi-naturels : Cet habitat correspond à une coupe forestière réalisée récemment le long de la voie ferrée. Elle correspond à une bande de 2 à 3 m. La coupe a été effectuée au niveau du boisement de Robinier faux-acacia qui longe la partie ouest de la voie ferrée. Actuellement, aucune espèce végétale n'a colonisé cet espace.

Espèces végétales remarquables : Aucune espèce remarquable observée ou potentielle.

Espèces animales : Aucune espèce remarquable observée ou potentielle.

Fonctionnalités écologiques : En l'état actuel, cet habitat ne présente pas de fonctionnalité écologique.

Code EUNIS : G5.81

Code CORINE : -

Code EUR : -

ZH : Non caractéristique

Surface: 1 486 m²



	Réglementation (observée et/ou potentielle)	Enjeu écologique (observé et/ou potentiel)
Habitats naturels et semi-naturels	Non	Négligeable
Flore	Non	Négligeable
Faune	Non	Négligeable
Fonctionnalités écologiques	-	Négligeable
Général	-	Négligeable

VIGNES

Principaux éléments

Habitats naturels et semi-naturels : Cet habitat correspond aux parcelles de vignes localisées à l'est de la zone d'étude. Ces dernières ne sont pas accessibles ni visibles (murs entourant la parcelle). Le type de végétation se développant au sein des vignes est très dépendant des pratiques réalisées par l'exploitant.

Espèces végétales remarquables : Aucune espèce remarquable observée ou potentielle.

Espèces animales : Avifaune en alimentation : Chardonneret élégant, Serin cini, Rougequeue noir, Moineau domestique et Pic vert.
Reptiles en reproduction : Lézard des murailles.

Fonctionnalités écologiques : Zone de transit et d'alimentation pour l'avifaune des milieux ouverts et des milieux péri-urbains.

Code EUNIS : FB.4

Code CORINE : 83.21

Code EUR : -

ZH : Pro-partie

Surface : 4 540 m²



	Réglementation (observée et/ou potentielle)	Enjeu écologique (observé et/ou potentiel)
Habitats naturels et semi-naturels	Non	Faible
Flore	Non	Négligeable
Faune	Oui <u>Reptiles sous protection nationale et européenne</u> Lézard des murailles (espèce potentielle)	Faible
Fonctionnalités écologiques	-	Faible
Général	-	Faible

MILIEUX ARTIFICIALISES

Principaux éléments

Habitats naturels et semi-naturels : Cet habitat rassemble les habitations avec leurs jardins, la voirie et accotement, et la voie ferrée. Ces habitats anthropiques présentent une flore commune, dans certains cas plantée et/ou semée. Certaines de ces espèces horticoles peuvent néanmoins présenter un caractère envahissant pour les milieux alentour.

Espèces végétales remarquables : présence de plusieurs espèces qui ont été plantées considérées comme exotiques envahissantes, comme le Laurier sauce, le Laurier cerise, le Buddleja du père David, ...

Espèces animales : Avifaune nicheuse cortège des milieux anthropiques : Chardonneret élégant, Moineau domestique, Rougequeue noir, Seri cini, Verdier d'Europe et Pic vert.

Reptile en reproduction : Lézard des murailles.

Entomofaune : Piéride de la rave et Vulcain.

Fonctionnalités écologiques : Zone de reproduction et d'alimentation pour l'avifaune et les reptiles du cortège des milieux urbains.

Code EUNIS : J2.1, J4.3, J4.2

Code CORINE : 86.2, 86.43

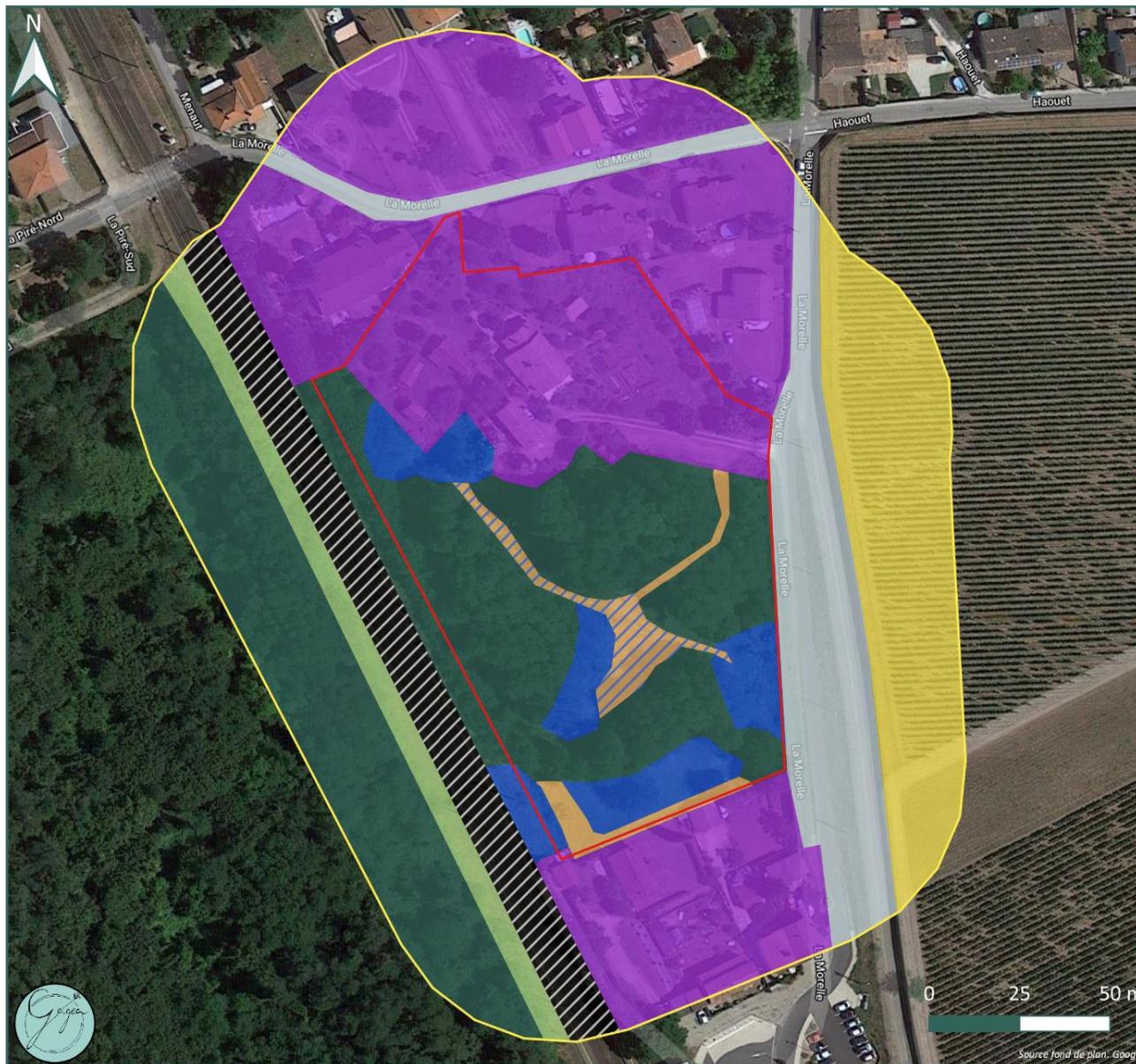
Code EUR : -

ZH : Non caractéristique

Surface : 24 769 m²



	Réglementation (observée et/ou potentielle)	Enjeu écologique (observé et/ou potentiel)
Habitats naturels et semi-naturels	Non	Négligeable
Flore	Non	Négligeable
Faune	Oui <u>Avifaune sous protection nationale :</u> Chardonneret élégant, Moineau domestique, Rougequeue noir, Seri cini, Verdier d'Europe, Pic vert <u>Reptiles sous protection nationale et européenne :</u> Lézard des murailles (espèce potentielle)	Faible à moyen
Fonctionnalités écologiques	-	Nul à faible à moyen
Général	-	Négligeable à faible à moyen



Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

Prédiagnostic écologique
Commune de Cérons (33)

- Emprise du projet
- Aire d'étude rapprochée
- Habitats naturels et semi-naturels (EUNIS/EUR)**
- Ourlet mésophile (E5.22/-)
- Ourlet mésophile x Roncier (E5.22 x F3.131/-)
- Roncier (F3.131/-)
- Boisement de Robinier faux-acacia (G1.C3/-)
- Coupe forestière récente (G5.81/-)
- Vignes
- Habitations et jardins (J2.1/-)
- Voie ferrée (J4.3/-)
- Voirie et accotement (J4.2/-)



IV. ZONES HUMIDES

1. Analyse du critère « habitat »

La cartographie des habitats réalisée est utilisée pour l'inventaire des zones humides. La délimitation est établie sur la base du contour des habitats identifiés selon la nomenclature CORINE Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou le Prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004). Elle a ainsi permis de différencier les habitats au regard de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 :

- « H. » pour humides,
- « P » pour potentiellement ou partiellement humides (pro-parte),
- « NC » pour non-caractéristiques.

Notons que cette analyse des zones humides se focalise uniquement sur l'emprise projet et non sur l'aire d'étude rapprochée.

Le tableau suivant précise, pour chaque habitat identifié, le code CORINE Biotopes, son classement au regard de l'arrêté du 24 juin 2008, sa surface et son recouvrement dans l'emprise projet :

Synthèse des habitats relevés sur l'aire d'étude du projet

NOM DE L'HABITAT	CODE CORINE	ZONE HUMIDE (2008)	SURFACE	Pourcentage
Ourlet mésophile	34.42	P	371,6 m ²	2,6%
Ourlet mésophile x Roncier	34.42 x 31.831	P	570,5m ²	4,0%
Roncier	31.831	P	2 021,0m ²	14,2%
Boisement de Robinier faux-acacia	83.324	P	6 337,9 m ²	44,6%
Milieus artificialisés	86.2	NC	4 907,7 m ²	34,5%
TOTAL			14 208,6 m²	100%

Aucune zone humide sur le critère habitat n'a été mis en évidence sur l'emprise du projet, les secteurs potentiellement humides (pro parte) représentent 65,5 % (9 301 m²) et les végétations non caractéristiques 34,5 % (4 907,7 m²).

Au vu des résultats, il convient de réaliser « à minima » des sondages pédologiques dans les habitats « pro parte », afin de confirmer ou non la présence de zones humides et le cas échéant de les délimiter.

Rappelons également que la période d'intervention (21/10/2021) n'est pas la période la plus favorable pour effectuer une caractérisation des habitats, ce qui limite en partie l'interprétation des résultats.



Zones humides identifiées sur le critère habitat

Prédiagnostic écologique
Commune de Cérons (33)

- Emprise du projet
- Aire d'étude rapprochée

Zones humides - Critère "habitat"

- Pro parte (p.)
- Non caractéristique (NC)



2. Analyse du critère « sol »

3 sondages pédologiques ont été effectués le 21 octobre 2021 (Cf. Carte de localisation des sondages). Au vu de la faible proportion de sondages effectués, l'échantillonnage a été réalisé en effectuant 1 sondage par habitat défini comme « potentiellement humide » dans les parties les plus basses du site.

Notons que le secteur identifié dans la bibliographie comme ayant une « probabilité forte » d'être en zone humide n'a pas été sondé, car une partie était sur un talus et l'autre dans un jardin.

Parmi les 3 sondages réalisés, aucun n'est considéré comme « humide » au titre de l'arrêté du 24 juin 2008. En effet, les traces d'hydromorphies quand elles étaient présentes ont été observées en dessous de 50 cm.

L'analyse bibliographique, les habitats ainsi que le sol ne mettent pas en évidence la présence de zones humides au sein de l'emprise du projet.

Cependant, rappelons que la date d'intervention (21/10/2021) n'est pas la période la plus favorable pour effectuer une caractérisation des habitats et que le nombre relativement faible de sondages limite l'interprétation des résultats.

Le tableau suivant présente les résultats des sondages pédologiques effectués. Pour chacun, il est donné, la profondeur maximale atteinte, la profondeur d'apparition des traits d'hydromorphie et le type, et le statut du sol au regard de l'arrêté précisant les critères d'identification et de délimitation des zones humides.

Résultats des sondages

N°	HABITATS (CODE CORINE / ZONE HUMIDE)	PROF MAX (CM)	TRACES D'HYDROMORPHIE	OBSERVATIONS ET REMARQUES	ZONES HUMIDES (2008)
1	Ourlet mésophile (34.42 / Pro parte)	67	Absentes	Classe GEPPA : - Sol sablonneux, brun avec graviers, frais Refus à 67cm (graviers bloquent la descente et sable tombe)	Non humide
					

N°	HABITATS (CODE CORINE / ZONE HUMIDE)	PROF MAX (CM)	TRACES D'HYDROMORPHIE	OBSERVATIONS ET REMARQUES	ZONES HUMIDES (2008)
2	Roncier (31.831 / Pro parte)	98	Rédoxiques à partir de 55 cm (faible quantité)	Classe GEPPA : III Sol sablo-limoneux avec graviers, brun, frais jusqu'à 55 cm Sol sablonneux, brun, frais avec traces rédoxiques Refus à 67cm (graviers bloquent la descente et sable tombe)	Non humide
					

N°	HABITATS (CODE CORINE / ZONE HUMIDE)	PROF MAX (CM)	TRACES D'HYDROMORPHIE	OBSERVATIONS ET REMARQUES	ZONES HUMIDES (2008)
3	Boisement de Robinier faux- acacia (83.324 / Pro parte)	96	Absentes	Classe GEPPA : - Sol sablo-limoneux avec graviers, brun, frais jusqu'à 52 cm Sol sablo-limoneux brun clair, frais Refus à 96cm (graviers bloquent la descente et sable tombe) Présence de débris type tuiles dans le sol, surement anciens remblais	Non humide
					



Localisation des sondages pédologiques

Prédiagnostic écologique
Commune de Cérons (33)

- Emprise du projet
- Aire d'étude rapprochée

Statuts et localisations des sondages

- Non humide





Synthèse des enjeux écologiques

Prédiagnostic écologique
Commune de Cérons (33)

- Emprise du projet
 - Aire d'étude rapprochée
- Enjeux écologiques**
- Faible à moyen
 - Faible
 - Négligeable



Notons que pour certaines de ces espèces comme le Sporobole fertile ou le Paspale dilaté, la limitation de la prolifération est quasiment impossible.

Les préconisations suivantes pourront être appliquées dans le cadre du défrichement de la parcelle, mais également dans la suite des travaux :

Préconisations d'intervention en fonction des espèces exotiques envahissantes

ACTIONS	MESURES
<p>Arrachage et destruction des espèces à diffusion par graines</p> <p>(Sporobole fertile, Paspale dilaté, Sénéçon sud-africain, Buddleja du père David, Raisin d'Amérique, Vergerette du Canada et Herbe de la Pampa)</p>	<p><u>Mesures générales (toutes les espèces) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrachage ou fauchage avant la floraison (juin à août). • Gestion des stocks de terre végétale infectée : en fonction de la durée du stockage, une surveillance régulière de l'apparition de pousses d'espèces invasives et arrachage au fur et à mesure. • Autres techniques : couvertures des tas de terre par des bâches en cas de prolifération <p><u>Cas particulier de l'Herbe de la Pampa, Raisin d'Amérique et Buddleja du père David</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrachage des plantes dans leur intégralité (mini-pelle mécanique) avant la période de floraison notamment pour le Raisin d'Amérique et le Buddleja du père David. • Les plants arrachés seront enfouis sous 2 à 3 m de terre ou exportés vers un centre de tri spécialisé. <p>Une attention particulière sera nécessaire sur les secteurs contaminés pour le contrôle des repousses.</p>
<p>Arrachage et destruction des espèces à diffusion par multiplication végétative, rhizomes, drageonnage et bulbes</p> <p>(Robinier faux-acacia, Laurier-sauce, Cerisier tardif, Laurier cerise et Souchet vigoureux)</p>	<p><u>Cas particulier du Robinier faux-acacia</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les jeunes individus, ceux-ci seront fauchés très régulièrement afin de les épuiser et les nouveaux plants seront systématiquement arrachés manuellement. • Pour les arbres adultes, une coupe suivie d'un dessouchage est nécessaire, ainsi qu'un arrachage systématique des rejets. Afin d'éviter toute dissémination des graines, ces opérations doivent être réalisées avant la fructification (août). • La terre végétale infestée sera évacuée dans un centre de tri spécialisé. <p><u>Cas particulier du Laurier-sauce, Cerisier tardif, Laurier cerise et Souchet vigoureux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un arrachage manuel des plants sera réalisé.
<p>Réduction de la propagation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les engins et matériels arrivant sur site seront nettoyés des précédents chantiers. Une surveillance particulière des engins et matériels sera effectuée lors de passages dans des zones infestées.
<p>Eviter et limiter la propagation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun mélange de terres contaminées avec des terres saines ne sera effectué.

L'ensemble de ces mesures pourra être suivi par un écologue pendant les différentes phases de chantier.



3.2 Annexe volontaire n°2 : Démarche « Naturellement »

Novembre 2021

Cette annexe contient 2 pages

Projet Naturellement Nexity

Nexity intègre dans chacun de ces projets immobilier la démarche Naturellement. La Démarche Naturellement est détaillée ci-après.

Prescriptions espaces extérieurs

Attendus de Nexity sur les espaces extérieurs

- ✓ Les espaces extérieurs doivent être conçus en portant une attention particulière aux 3 principes suivants :
 1. Améliorer le confort d'été, la fraîcheur
 2. Préserver la biodiversité existante et offrir une grande diversité végétale
 3. Maitriser les charges d'entretien.
- ✓ La conception d'espaces végétalisés accessibles aux occupants (en pied d'immeuble, en toiture/terrasse) est obligatoire – 100% des occupants doivent avoir accès à un espace végétalisé qu'il soit privatif ou commun. Les dispositifs favorisant l'usage de ces espaces (détente, jardinage, sport...) sont encouragés.
- ✓ Enfin, l'opération devra respecter les engagements présentés ci-après.

En conception :

1. Limiter l'imperméabilisation et ses effets (*architecte, paysagiste et/ou BET VRD*)

- En mettant en œuvre au moins 1 des solutions parmi les solutions suivantes :
 - Préserver la pleine terre (validé si % de pleine terre supérieur aux exigences du PLU).
 - Recourir à des solutions naturelles d'infiltration des eaux pluviales (noues, massifs drainants...)
 - Recourir à des revêtements perméables
 - Rétention sur dalle béton (en l'absence de pleine terre)
 - Toitures / terrasses stockantes et drainantes substrat (7 cm) et Nidaroo (5 à 10 cm)
 - Toitures / terrasses avec épaisseurs de drainage (5 à 10 cm) et terre végétale (40 cm)
 - Désimperméabiliser et végétaliser lorsque le site est imperméabilisé

2. Garantir la qualité du sol (*paysagiste et/ou BET VRD*)

- Par la réalisation d'une ou plusieurs analyses sur le sol utilisé & fertilisation adaptée.

3. Recourir au paillage (*paysagiste et/ou BET VRD*)

- Par le recourt au paillage : 100% des massifs plantés dans les espaces communs paillés.

4. Accueillir 3 strates végétales (*architecte, paysagiste et/ou BET VRD*)

- En veillant à ce que les 3 strates (arborée, arbustive, herbacée) soient bien présentes au sein du projet.

5. Favoriser les continuités écologiques (*architecte, paysagiste, BET VRD*)

- En mettant en œuvre 2 solutions parmi les solutions suivantes :
 - Préserver au maximum la végétation existante et à minima les arbres
 - Concevoir l'espace vert d'un seul tenant
 - Favoriser des haies séparatives plutôt que les murets et clôtures - si ce n'est pas possible, végétaliser les clôtures et murets
 - Planter des grimpanes en pleine terre
 - Installer des grimpanes en bacs avec un système de câblages
 - Désimperméabiliser et végétaliser

- Décaissé de dalle haute du sous-sol
- Mouvements de terre sur dalle
- Végétaliser les façades sans supports en pied d'immeuble
- Favoriser les anfractuosités via des matériaux & revêtements de types pierres sur le bâti (mur, murs rideaux, gabions)
- Végétalisation des terrasses privées
- Bacs sur toiture ou terrasses partagées
- Muret en L sur toitures ou terrasses partagées

6. Choisir des espèces indigènes (*architecte, paysagiste et/ou BET VRD*)

- En choisissant 50% des espèces dans la base de données Végétal Local pour la région d'implantation du projet.

7. Diversifier persistants et caducs (*architecte, paysagiste et/ou BET VRD*)

- En choisissant un mix de persistants et caducs.

8. Prévoir une signalétique sur site (*paysagiste et/ou BET VRD*)

- En prévoyant une signalétique sur site type Totem, plaque ou autre.

En gestion :

9. Entretenir sans produits phytosanitaires (*paysagiste et/ou BET VRD*)

10. Maintenir le paillage (*paysagiste et/ou BET VRD*)

- En intégrant les deux clauses aux contrats d'entretien + 1 clause de suivi annuel